

Entrez une
forme



[options d'affichage](#)

catégorie : toutes ▼

IMPÔT, subst. masc.

A. – Prélèvement (pécuniaire) obligatoire sur les ressources des personnes physiques ou morales, servant à couvrir les dépenses de l'État ou des collectivités locales. Synon. *contribution, droit, imposition, taxe, tribut*. *Le projet d'impôt sur les hôtels de luxe, à taxer en raison de la valeur réelle, et non en raison du loyer* (FOURIER, *Nouv. monde industr.*, 1830, p. 42). *L'impôt successoral britannique aboutit à une redistribution appréciable des fortunes* (Univers *écon. et soc.*, 1960, p. 48-9) :

1. Sous Louis XV, M^{me} du Deffand dira : « On taxe tout, hormis l'air que nous respirons », ce qui viendra d'ailleurs sous la Révolution, avec l'**impôt** des portes et fenêtres. BAINVILLE, *Hist. Fr.*, t. 1, 1924, p. 290.

SYNT. a) *Asseoir, établir, consentir, instituer, voter, répartir, enregistrer, lever, prélever, percevoir, recouvrer un/les impôt(s); accabler (qqn) d'impôts; grever (qqc.) d'un/d'impôts(s); augmenter, diminuer les impôts; créer un impôt nouveau; libérer, exonérer (qqn) d'un impôt; être assujéti à un impôt; payer un/des impôt(s).* **b)** *Assiette, établissement, vote, répartition, enregistrement, prélèvement, perception, recouvrement d'un/des impôt(s); augmentation, diminution d'un/des impôt(s); réduction, dégrèvement, exonération, exemption d'impôts; paiement d'un/des impôt(s); taux d'un impôt; collecteur, feuille d'impôts.* **c)** *Impôt excessif; impôt direct, indirect; impôt dégressif, progressif; impôt additionnel, cédulaire, discriminatoire, personnel, proportionnel, réel; impôts locaux; impôt foncier.* **d)** *Impôt sur les bénéfiques (industriels et commerciaux), sur le capital, sur le chiffre d'affaires, sur la consommation (synon. taxe à la valeur ajoutée), sur la fortune, sur le revenu (des personnes physiques), sur le sel, sur les sociétés, sur le tabac, sur les valeurs mobilières; impôt de quotité, de répartition; impôt du cinquième, du dixième (synon. dîme), du vingtième; impôt en nature.* **e)** *Revenus nets d'impôt(s).*

B. – *P. méton.*

1. Au *sing.* Ensemble de ces prélèvements. *L'impôt est consenti, voté, refusé par le Parlement; répartir l'impôt entre les contribuables; égalité devant l'impôt; déclaration d'impôt. L'impôt augmente chaque année : il serait difficile de dire précisément dans quelle partie des charges publiques se fait cette augmentation, car qui peut se flatter de connaître quelque chose à un budget?* (PROUDHON, *Propriété*, 1840, p. 289). *L'impôt prélève tous les ans un sixième (...) du revenu total des citoyens* (JAURÈS, *Ét. soc.*, 1901, p. 177) :

2. La raison d'être la plus *profonde* et la plus *irréductible* de l'**impôt** est l'efficacité économique et politique de la contrainte organisée et légitimée. PERROUX, *Écon. xx^es.*, 1964, p. 92.

2. Au *sing.* ou au *plur.* Administration chargée de la détermination et du recouvrement de ces prélèvements. Synon. *fisc. Contrôleur, inspecteur, receveur des impôts; recette des impôts. Les publicains, assis au bureau des impôts* (HUGO, *Fin Satan*, 1885, p. 813). *Cette (...) méfiance que leurs ancêtres avaient nourrie contre les sbires de l'impôt royal, et que leurs pères leur avaient enseignée contre le fisc républicain* (AMBRIÈRE, *Gdes vac.*, 1946, p. 194).

C. – Au *fig.* Contribution, obligation. *Les dépenses que font faire la vanité, la prodigalité sont le plus lourd de tous les impôts* (Ac.). *L'impôt que ce ménage payait au malheur (...) c'était le chagrin profond que causait la vie de Lucien* (BALZAC, *Splend. et mis.*, 1844, p. 315).

– *Vieilli ou littér.* *L'impôt du sang.* L'obligation de servir sous les armes. *Pour le recrutement des armées, pour cet impôt du sang, qui, longtemps, ne frappa que les petits des campagnes* (ZOLA, *Terre*, 1887, p. 78). *Nous sommes (...) contre tout ce qui peut mener à la guerre, contre l'aggravation de ce qu'on appelle d'une façon sinistre l'impôt du sang* (ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 113).

Prononc. et Orth. : [ɛ̃ pɔ]. Att. ds Ac. dep. 1694. **Étymol. et Hist.** **1. a)** 1399 « part de la dépense publique imposée par l'État à chaque citoyen » *assiette ou impost* (cité ap. FAGNIEZ, *Industrie aux XIII^e et XIV^es.*, 28 ds DELB. *Notes*); 1767 coll. « ensemble des impôts » (*Ephém. Citoy.*, IV, p. 126 ds BRUNOT t. 6, p. 475, note 4); **b)** 1768 *impôts indirects* (*ibid.*, I, p. 38, *ibid.*, p. 480, note 6); **2. a)** 1817-23 *fig.* (LAMENNAIS, *Indifférence*, t. 1, p. 188 : les croyances avilées deviennent une sorte d'**impôt** que le souverain établit sur la raison publique); **b)** 1842 *l'impôt du sang* (BALZAC, *Début vie*, p. 472). Empr. au lat. *impositum* « ce qui est imposé », part. passé neutre subst. de *imponere*, v. *imposer*. **Fréq. abs. littér.** : 1 511.

Fréq. rel. littér. : *xix^es.* : a) 4 200, b) 2 159; *xx^es.* : a) 1 116, b) 1 012. **Bbg.** DUBUC (R.). À propos d'un onéreux devoir du citoyen. *Meta.* 1971, t. 16, pp. 160-161. - LAUNAY (M.). Le Vocab. pol. de J.-J. Rousseau. Genève-Paris, 1977, p. 119. - QUEM. *DDL* t. 5, 11.

Académie
9^e éditionAcadémie
8^e éditionAcadémie
4^e éditionBDLP
FrancophonieBHVF
attestationsDMF
(1330 - 1500)